

Restauration scolaire

Catégorie de QF	Par repas
QF < 620€	2.72€
620€ ≤ QF < 950€	3.06€
950€ ≤ QF < 1200€ (tarif de base)	3.40€
1200€ ≤ QF < 1500€	3.74€
QF ≥ 1500€ et Hors commune	4.08€
Tarif spécial en cas de fourniture d'un panier repas	1.73€
Personnel périscolaire	3.24€
Enseignant et extérieur à titre exceptionnel	4.86€

La facturation des différents temps d'accueils périscolaires se fait par l'intermédiaire d'une carte magnétique ou de codes-barres. Ce sont les agents communaux qui « pointent » les enfants.

Les cartes magnétiques restent dans l'enceinte de l'école toute l'année. La facturation est établie sur la base des présences réelles de l'enfant et est fonction des quotients familiaux, afin de prendre en compte les réalités budgétaires des familles.